

Contrat de garantie commerciale XFR3D

Version 1.1 des conditions

1. Le garant

Florian Hardouin, entrepreneur individuel, exerçant sous le nom commercial XFR3D

SIRET : 931 577 472 00026

Adresse postale : 6 rue Pasteur, 89130 Toucy

Mail : contact@xfr3d.com

2. Nature et prix

Garantie commerciale : gratuite, incluse dans le prix de la réparation. Elle s'applique aux réparations réellement réalisées par XFR3D et dont la liste suit.

- Dépoussiérage PC fixe
- Nettoyage approfondi PC portable avec pâte thermique
- Suppression de virus et logiciels indésirables
- Réinstallation de Windows sans sauvegarde
- Réinstallation de Windows avec sauvegarde des fichiers
- Installation de mémoire RAM
- Installation d'un SSD sans migration de données
- Installation d'un SSD avec clonage des données
- Remplacement d'écran, clavier ou autre composant complexe

3. Ce qui n'est pas concerné

Ne donnent pas droit à cette garantie : le diagnostic gratuit quand il n'est pas suivi d'une réparation, une réparation qui n'a pas été réalisée ou qui est impossible, la création de sites internet et d'applications, l'impression 3D.

4. Durée et point de départ

La garantie commence le jour où votre ordinateur vous est effectivement rendu, et non à la date du rendez-vous, du diagnostic, du devis, de la facture ou de la fin des travaux. Elle dure 3 mois calendaires : un ordinateur rendu le 12 mars est couvert jusqu'au 12 juin. Si le dernier mois est plus court, elle court jusqu'à son dernier jour. Une correction faite sous garantie ne fait pas repartir ces 3 mois.

5. Ce qui est pris en charge

Pendant la durée de la garantie, la main-d'œuvre et les défauts directement liés à l'intervention sont corrigés sans frais supplémentaires. Par exemple :

- Un ordinateur mal remonté après une réparation.
- Un défaut directement causé par une réparation réalisée.
- Un problème qui persiste ou revient parce que l'intervention était mal exécutée.
- Une erreur d'installation ou de configuration dont XFR3D est responsable.

6. Exclusions

Ne sont pas couverts, par exemple :

- Une nouvelle panne sans rapport avec la réparation faite.
- Un dommage accidentel survenu après la restitution (chute, liquide, choc).
- Une mauvaise manipulation de votre part qui est à l'origine du problème.
- Une nouvelle infection informatique sans lien avec l'intervention.
- Une intervention d'une autre personne qui a directement provoqué le problème.
- Aucune exclusion n'est appliquée sans examen de la cause réelle du problème, et aucune ne supprime vos droits légaux.

7. Comment demander la prise en charge

- Vous nous contactez par mail ou par le formulaire de contact, en décrivant le problème et la réparation concernée.
- Vous déposez votre ordinateur sur rendez-vous, comme pour une réparation.
- Nous examinons la cause réelle du problème pour savoir s'il est lié à notre intervention.
- Si oui, nous le corrigeons sans frais. Si non, nous vous expliquons pourquoi, par écrit si vous le souhaitez.

8. Étendue territoriale

La garantie s'exerce à l'atelier XFR3D de Toucy (France) : l'ordinateur y est déposé et récupéré.

9. Vos droits légaux

Cette garantie s'ajoute à vos droits, elle ne les remplace pas. Les garanties prévues par la loi, notamment la garantie légale de conformité (articles L217-3 et suivants du Code de la consommation) et la garantie des défauts cachés (articles 1641 et suivants du Code civil), continuent de s'appliquer selon leurs propres conditions, pendant et après les 3 mois. Les pièces posées peuvent aussi relever d'autres garanties, légales ou contractuelles, indépendantes de ces 3 mois.

À renseigner à la restitution

Référence de l'intervention :

Appareil :

Date de restitution (début de la garantie) :

Date de fin de la garantie :